

Rapport du conseil de surveillance de Cocagne Investissement à l'assemblée générale du 28 juin 2024

En prévision de l'assemblée générale du 28 juin 2024 le conseil de surveillance de Cocagne Investissement s'est réuni le 07 juin 2024. A l'issue de ce conseil, ses membres ont souhaité porter à la connaissance des actionnaires commanditaires les éléments et remarques détaillées ci-dessous.

Rappel du rôle du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société. Il n'a pas de responsabilité dans la gestion mais dispose des mêmes droits de vérification que le commissaire aux comptes. Il doit présenter à l'assemblée générale des actionnaires un rapport dans lequel il relève, s'il y a lieu, les irrégularités ou inexactitudes qu'il a pu déceler. Il lui revient par ailleurs de proposer à l'assemblée générale l'affectation des bénéfices.

Le conseil de surveillance est composé de 3 à 11 membres élus pour 4 ans. Bien que les statuts prévoient que l'assemblée générale puisse allouer une rémunération aux membres du conseil de surveillance sous forme de jetons de présence, l'activité du conseil de surveillance est jusqu'à présent bénévole. Le Conseil de surveillance est habilité à convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires.

Pour plus de détails, se référer aux articles 28 à 36 des statuts de Cocagne Investissement, disponibles sur demande.

Composition et membres du conseil de surveillance

Actuellement le conseil de surveillance est composé de 3 personnes élues lors de l'assemblée générale du 26 juin 2019 pour une durée de 4 ans :

- Jacques Pouly, actionnaire ;
- Jean-Jacques Croisille, représentant du conseil d'administration du Réseau Cocagne ;
- Marie-Hélène Guitton, actionnaire ;

Activité 2023

Le conseil de surveillance rappelle que la vocation première de Cocagne Investissement est de répondre aux besoins de financement des adhérents au Réseau Cocagne. Cette mission au service du mouvement Cocagne est en ligne avec celle, d'intérêt général, du Réseau Cocagne.

L'activité 2023 a été essentiellement consacré à travailler les éléments pour une clôture du projet de Cocagne Investissement comme annoncé lors de la précédente Assemblée générale. Cocagne Investissement a donc accompagné les derniers porteurs projets pour qu'une dissolution de la société n'ait pas d'impact sur leur activité. Réseau Cocagne a décidé d'assumer la continuité des encours pour 2 porteurs projets dont les emprunts se soldent en 2024. La société a poursuivi son travail de suivi de la relation avec les actionnaires.

Gestion et comptes 2023

A l'examen des comptes 2023 présentés, on constate un résultat négatif de 10 153€ (contre 17 930€ en 2022). Ce déficit est le résultat des charges de gestion de la société augmenté de la perte qui n'est aujourd'hui plus couverte par les produits issus des investissements.

Ce montant vient s'ajouter au report à nouveau négatif généré les années précédentes. Le conseil de surveillance n'a relevé aucune irrégularité dans les comptes 2023 et les juge sincères. Le conseil de surveillance propose d'affecter le résultat 2023 au report à nouveau le portant ainsi à 326 869€.

Cocagne Investissement

4 rue des Arpentis 91 430 Vauhallan

Email de contact : rc@reseaucocagne.asso.fr

Société en Commandite par Actions – RCS Evry Siret : 803 438 647 00023 – APE : 7022Z

Un écart entre le montant nominal de l'action et sa valeur au 31 décembre 2022

Le conseil de surveillance constate que le report à nouveau inscrit au bilan de Cocagne Investissement additionné aux pertes de l'exercice s'établit à 326 869€.

La valeur de la part sociale a été établie à 71.55€ sans modifier la valeur nominale lors de la précédente Assemblée Générale. La situation actuelle des fonds propres nous amène aujourd'hui à confirmer la proposition d'établir la valeur de la part sociale à 70.61€ comme cela vous est proposé en délibération.

Conclusion

Les 2 derniers projets accompagnés étant en phase de sortie du de l'actif de la société, nous vous invitons à vous prononcer favorablement pour la dissolution de la société et arrêter ainsi la perte en capital. Nous attacherons une attention particulière à une bonne communication avec les actionnaires en cette période.

Même si Cocagne Investissement n'a pas su apporter le format de réponse attendue en termes de moyens financiers, notamment au regard d'effets de conjoncture lors de ses différentes étapes de développement, les actions et positionnements du réseau Cocagne témoignent du dynamisme et de la pertinence des projets des Jardins au service de la transition écologique et sociale. Nous restons convaincus que l'ensemble des parties prenantes de ce projet restera engagé par la suite pour soutenir l'activité des jardins de Cocagne

Résolutions

Le conseil de surveillance invite l'assemblée générale à voter les résolutions qui lui sont présentées.

Jacques Pouly, Président du conseil de surveillance

